

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01342  
Numéro SIREN : 810 110 213  
Nom ou dénomination : 2CM CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt 27091

1 **BILAN SIMPLIFIE**

DGFIP N° 2033-A-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>2CM CONSEILS</b>		6 rue des 2 communes		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		94300 VINCENNES					
SIRET		8 1 0 1 1 0 2 1 3 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
		Exercice N clos le <b>31122022</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122021</b>			
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	23 000	012	23 000	23 000	
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	25 220	030	21 520	3 701	
	Immobilisations financières* (1)	040	6 187	042		6 187	
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>54 407</b>	048	<b>21 520</b>	<b>32 887</b>	<b>34 776</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	350	070		350	350
		072	47 427	074		47 427	120 406
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	385 674	086		385 674	136 817
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	<b>Total II</b>	096	<b>433 451</b>	098		<b>433 451</b>	<b>257 573</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>487 858</b>	112	<b>21 520</b>	<b>466 338</b>	<b>292 350</b>
<b>PASSIF</b>		DÉPÔT AU GREFFE DU		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL		120	10 000	10 000	
	Ecart de réévaluation	LE 15 NOV. 2023		124			
	Réserve légale			126	1 000	1 000	
	Réserves réglementées*	SOUS LE N° 27001		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131 )			132			
	Report à nouveau			134	70 928	70 240	
	Résultat de l'exercice			136	44 800	687	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	<b>Total I</b>			142	<b>126 727</b>	<b>81 928</b>	
Provisions pour risques et charges			154				
<b>Total II</b>			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	91 691	60 404	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	553		172	247 920	150 018	
	Produits constatés d'avance			174			
<b>Total III</b>			176	<b>339 611</b>	<b>210 422</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>			180	<b>466 338</b>	<b>292 350</b>		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 481	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	911	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le notice n° 2033-NOT

*Attesté conforme à l'original*  
*le 23/10/2023*

**3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <b>2CM CONSEILS</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	23 000	402		404		406	23 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	11 750	452		454		456	11 750				
	Matériel de transport	460	5 326	462		464		466	5 326				
	Autres immobilisations corporelles	470	8 145	472		474		476	8 145				
Immobilisations financières		480	5 276	482	911	484		486	6 187				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>53 496</b>	<b>492</b>	<b>911</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>54 407</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	9 547	544	1 469	546	11 016				
	Matériel de transport	550		552	1 028	554	1 331	556	2 360				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	8 145	564		566	8 145				
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>	<b>18 720</b>	<b>574</b>	<b>2 800</b>	<b>576</b>	<b>21 520</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Sephes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <b>2CM CONSEILS</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>		<b>775</b>		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		<b>780</b>	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)							982	4 027	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés							983	4 027	
Déficits reportables							984		
Déficits de l'exercice							860		
Total des déficits restant à reporter							870		
<b>IV DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326							
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	94 115
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	71 876
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>2CM CONSEILS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012022</b>		et clos le : <b>31122022</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel *	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	470 576	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	<b>470 576</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	9	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	<b>9</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	121	1 651	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	388 904	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	107	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	<b>390 662</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137	79 922
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	79 922	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	470 576	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2022	160 31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire  
(art 38 de l'annexe III au C.G.I.)

**6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE ( voie )

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="901"/>	<input type="text" value="1"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="902"/>	<input type="text" value="50"/>
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="903"/>	<input type="text" value="1"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="904"/>	<input type="text" value="50"/>

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  0 (1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|2

N° SIRET 8|1|0|1|1|0|2|1|3|0|0|0|1|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2CM CONSEILS

ADRESSE ( voie ) 6 rue des 2 communes

CODE POSTAL 94300 VILLE VINCENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

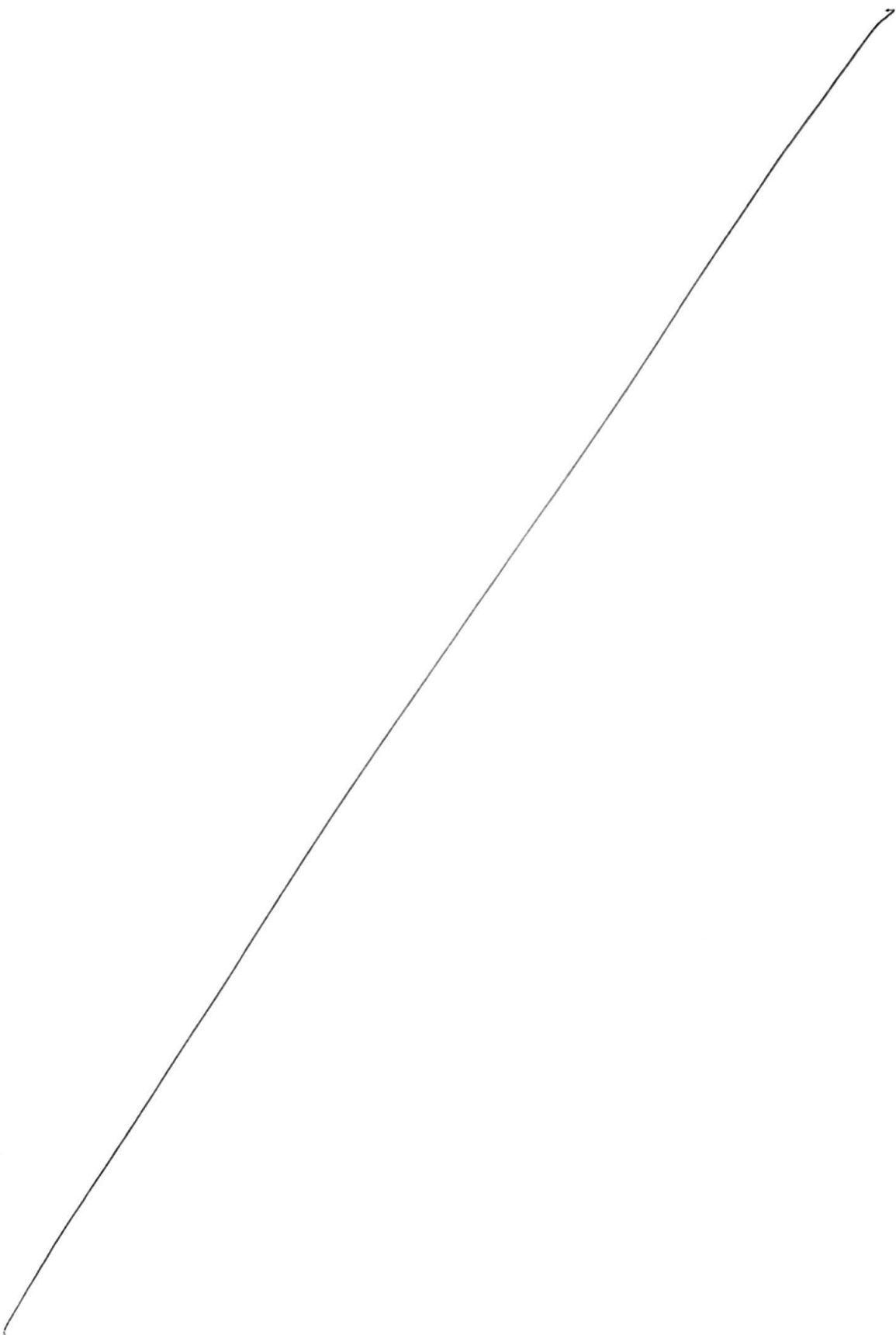
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



SAS "2 CM CONSEILS"  
*Société par actions simplifiée au Capital de 10.000 Euros*  
*Siège Social : Vincennes 94300 - Rue des deux communes N°6*  
*SIRET81011021300016*

---

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ADOPTION**  
**LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 30 juin 2023**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice 44.800 € que les associés décident de reporter « à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate :

- qu'un dividende de 88.100 € (44.050 € par actionnaire) a été versé aux associés sur l'exercice 2017 par prélèvement sur le report à nouveau de 2018.
- qu'un dividende de 44.050 € (22.025 € par actionnaire) a été versé aux associés sur l'exercice 2018 par prélèvement sur le report à nouveau de 2019.

**TROISIEME RESOLUTION**

Les associés approuvent le montant des charges et dépenses engagées par la société et donne quitus au Président pour sa gestion.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned at the bottom center of the page.

SAS "2 CM CONSEILS"  
Société par actions simplifiée au Capital de 10.000 Euros  
Siège Social : Vincennes 94300 - Rue des deux communes N°6  
SIRET81011021300016

---

**TEXTE DES RESOLUTIONS VOTEES**  
**LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 30 juin 2023**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que les comptes font apparaître un bénéfice de 44.800 € € que les associés décident de reporter « à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate :

- qu'un dividende de 88.100 € (44.050 € par actionnaire) a été versé aux associés sur l'exercice 2017 par prélèvement sur le report à nouveau de 2018.
- qu'un dividende de 44.050 € (22.025 € par actionnaire) a été versé aux associés sur l'exercice 2018 par prélèvement sur le report à nouveau de 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

Les associés approuvent le montant des charges et dépenses engagées par la société et donne quitus au Président pour sa gestion.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

*Certifié conforme à l'original*  
*le 23/10/2023*  
*Le Président*  
